

E 2001 (B) 8/8

*Le Ministre de Suisse à Londres, Ch.R. Paravicini, à l'Adjoint
de la Division des Affaires étrangères du Département
politique, W. Thurnheer*

L Confidentielle.
Société des Nations.
Siège

Londres, 14 juillet 1920

J'ai l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier de votre dépêche du 10 juillet¹ par laquelle vous avez bien voulu me donner des renseignements détaillés sur les circonstances dans lesquelles votre Légation à Washington à

1. Cf. n° 369.



remis au Président Wilson le mémoire du Conseil fédéral concernant le siège de la Société des Nations².

Je viens de vous adresser mon télégramme n^o.72³ qui vous aura apporté des nouvelles sur le dernier échange de télégrammes entre le Conseil de la Société et le Président Wilson. Dans sa séance de lundi dernier, le Conseil a, en effet, expédié au Président des Etats-Unis un télégramme dans lequel, selon les informations que j'ai reçues à titre strictement confidentiel, il était dit que la Suisse, tout en désirant vivement que le siège permanent soit à Genève, ne voit elle-même aucun inconvénient à ce que Bruxelles ait l'honneur d'une première Assemblée générale⁴; que le peuple belge serait profondément déçu si cette Assemblée ne se tenait pas dans sa capitale et que le Conseil unanime désire que l'Assemblée se tienne à Bruxelles.

Mercredi l'Ambassadeur des Etats-Unis a remis à Sir Eric Drummond le texte d'une dépêche télégraphique de son Président. Ce télégramme déclarait que M. Wilson, «accédant à la requête du Conseil» convoquait l'Assemblée pour le 15 novembre, à 11 h. du matin, à Genève. Dans la lettre d'accompagnement de M. Davis, il était expressément mentionné que le Président compte sur une convocation, sans délai, de chacun des membres de la Société.

D'après mon informateur, le Secrétaire général se serait abstenu de satisfaire à ce désir du Président *en alléguant* que ce télégramme s'était croisé avec le télégramme du Conseil et que, dès lors, la convocation à Genève ne pouvait être considérée comme définitive. Avant de lancer les invitations, il a l'intention de soumettre à nouveau toute la question au Conseil, lors de sa prochaine réunion à St-Sébastien.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire par mon télégramme susmentionné, il me semble que toute cette phase n'a rien d'inquiétant pour nous et qu'il n'y a pas lieu de bouger. Pour autant que nous connaissons le Président Wilson, il n'est pas probable qu'il change d'avis, et dans ce cas, le Conseil n'aurait qu'à se soumettre. Ce qui est déplaisant, c'est l'attitude — toujours supposé que je sois bien informé — du Secrétaire général qui, malgré toutes les assurances qu'il nous a données, paraîtrait s'obstiner dans sa résistance contre Genève⁵. Il est sans doute sous l'influence de certains de ses subordonnés qui *ne veulent pas* aller à Genève. Il m'a même été rapporté que l'un de ceux-ci aurait dit à un de mes compatriotes qu'au fond il ne se plaindrait pas que l'Assemblée générale se tienne finalement à Genève, car cela mettrait à l'évidence que la Ville du Léman n'est pas l'endroit qu'il faut pour le siège. Je ne doute pas un moment que les faits ne manqueront pas de détruire pleinement ce malveillant espoir.

2. Cf. n^o 342.

3. Non reproduit.

4. Remarque manuscrite de Dinichert en marge: ceci est juste. Pour la séance du Conseil de la SdN, le 12 juillet, cf. Procès-verbal de la 7^e session du Conseil de la Société des Nations, 1920, p. 28; le texte du télégramme adressé le même jour à Wilson est reproduit p. 74.

5. Remarque marginale de Dinichert; C'est ce que M. Rappard p. ex. conteste, malgré l'évidence.